

PROCÈS PHILIPPE MANIER/HATEGEKIMANA Cours d'Assises de Paris

Compte-rendu des audiences du Vendredi 6 décembre 2024

Compte-rendu N°18 / Jour 24

Par Grace Kidinda

Présentation des principales questions discutées lors des audience et des témoins qui ont participé aux débats :

Questions discutées :

1. *Les massacres à l'ISAR SONGA*
2. *Les massacres à NYAMURE*
3. *L'importance de préserver la mémoire du génocide*

Témoins auditionnés :

1. *Longine RWINKESHA, 52 ans, partie civile en visio-conférence du Rwanda*
2. *Chantal MUKAYIRANGA, 44 ans, partie civile*
3. *Eugène HABAKUBAHO, 42 ans, partie civile*
4. *Innocent MUNYANKINDI, 49 ans, partie civile*

Entendus à titre de renseignement :

5. *Dafroza GHAUTIER MUKARUMONGI, 70 ans, co-fondatrice du CPR*
6. *Marcel KABANDA, 68 ans, président d'IBUKA*

Lecture des auditions de :

1. *Florence MUKANKUBANA*
2. *Immaculée KANKUYO*
3. *Manassé MUBERANDINDA*

Que s'est-il passé à l'ISAR SONGA ?

Mme RWINKESHA :

Nous étions réfugiés à l'ISAR SONGA car c'était un établissement d'élevage très vaste et protégé. Au début, il y avait quelques attaques des Interahamwe armés des machettes et des gourdins. Nous les avons repoussés. Un hélicoptère était venu faire du repérage et le 28 avril, des gendarmes armés des fusils, venus de NYANZA, étaient arrivés en renfort. Il y avait des tirs de fusils, d'armes lourdes et des grenades, lesquels avaient fait des milliers de victimes. Je

ne sais pas de quel type d'armes il agissait, mais ça faisait voltiger les corps. Les Interahamwe achevaient les survivants et s'attaquaient aux corps.

Ma famille a été décimée à l'ISAR SONGA et moi, je suis devenue handicapée après avoir été battue par des Interahamwe. Les gendarmes m'avaient sortie de là et m'avaient emmenée avec eux à BIGEGA, pour me donner en épouse à un gendarme prénommé MAYOMBO avec qui, j'ai eu une fille à la suite d'un viol. J'étais comme son esclave, car il faisait ce qu'il voulait et s'en vantait. Je connaissais BIGUMA car, il venait dans la maison où j'étais à côté de la barrière de BIGEGA. On l'encensait pour avoir mené des attaques sur le terrain alors que le commandant du camp de la gendarmerie restait dans son bureau. Toutefois, je ne l'avais pas vu lors de l'attaque de l'ISAR SONGA.

Mme MUKAYIRANGA :

Peu de temps après le début du génocide, les Interahamwe avaient attaqué notre domicile, ils voulaient s'emparer de notre bétail. Nous étions allés nous réfugier à l'église catholique de RUYENZI, où le prêtre canadien SIMART avait refusé d'héberger les Tutsis. Nous nous étions alors tournés vers l'ISAR SONGA. Là, les Interahamwe nous attaquaient chaque jour. Le mercredi 27 avril, un hélicoptère était venu faire du repérage. Le lendemain 28 avril, c'était la grande attaque. Les militaires étaient venus nombreux en renfort pour tuer les réfugiés. En plus, un véhicule provenant de NYANZA avait ramené beaucoup des gendarmes qui avaient commencé à nous fusiller. Certains d'entre nous avons réussi à nous enfuir jusqu'à la commune de MUYAGA. Des assaillants nous avaient rattrapés. Ils avaient fait une vérification d'identité et nous avaient séparés en groupe. Les hommes Tutsi avaient été tués, les femmes Tutsi avaient été préservées comme potentielles épouses à prendre, et les enfants pris pour servir dans les maisons des Hutu. Une femme avait fait de moi sa servante et me battait souvent. Je connaissais BIGUMA de nom et je pensais qu'il était militaire car, les militaires de l'ISAR semblaient le connaître.

M. HABAKUBAHO :

Environ une semaine après la chute de l'avion du président HABYARIMANA, ma famille et moi avons fui en direction de l'église catholique de RUYENZI. Le prêtre canadien SIMART qui s'y trouvait, nous avait orientés vers l'ISAR SONGA. Arrivés là-bas, nous avons été accueillis par maître SINZI. Mon père, mon petit frère, et moi avons rejoint les autres au front de résistance. En effet, les plus jeunes avaient pour tâche de ramasser des pierres qui servaient à repousser les Interahamwe. Ils nous attaquaient chaque jour mais nous résistions. Le 27 avril, un hélicoptère militaire avait survolé notre camp. Le 28 avril, étaient arrivés des gendarmes qui nous tiraient dessus. Il y avait des explosifs qui faisaient sauter les gens et leurs biens. J'ai réussi à fuir le camp avec mon petit frère en direction de la commune de MUYAGA. Là, nous avons été bloqués par des assaillants qui avaient vérifiés nos identités et pris les filles Tutsi pour les violer. J'avais réussi à m'enfuir et un Interahamwe m'a suivi et m'avait asséné un coup de machette à la nuque. J'avais perdu connaissance et à mon réveil, j'avais croisé un vieil homme qui m'avait secouru.

M. MUNYANKINDI :

Pendant le génocide, mon père m'avait laissé partir avec un ami, Jean-Pierre SEBASHI surnommé BARUSHYA. C'était un « gamin des rues » qui m'avait emmené chez lui, vers une petite colline en face de l'ISAR SONGA. Quand la situation s'était empirée, il m'avait aidé à me cacher dans un trou. De là, j'entendais des bruits de balles et d'explosions. BARUSHYA me disait que les bruits provenaient de l'ISAR SONGA et qu'on exterminait tous les tutsis. À la fin du génocide, j'étais retourné à la maison, à NYANZA, j'avais appris que toute ma famille avait été tuée, exceptée ma sœur.

Que pouvez-vous nous dire sur les massacres à NYAMURE ?

Mme MUKANKUBANA :

J'étais restée chez moi jusqu'au 17 avril. À partir de cette date, les maisons avoisinantes commençaient à être incendiées. Ma famille et moi avons donc fui vers NYAMURE. On y était resté environ une semaine, avant la 1^{ère} attaque avec l'arrivée des militaires. 3 coups de feu avaient été tirés par un militaire de NYANZA et avaient dispersé les gens. L'attaque était lancée et avait fait beaucoup de morts. J'avais perdu connaissance en tombant et le jour suivant, j'avais été réveillée par un homme.

Le Président de la cour précise :

À son réveil, elle dit n'avoir vu que des militaires et pas des gendarmes lors de l'attaque. Toutefois, elle affirme que c'est BIGUMA le responsable sans dire pourquoi et comment elle le sait.

Mme KANKUYO :

Mariée avec 2 enfants, tous tués pendant le génocide sur la colline de NYAMURE. J'habitais juste en bas de la colline, je m'y étais réfugiée à partir du 20 avril car on brûlait les maisons avoisinantes. Les attaquants venaient sur la colline et on résistait grâce au jet de pierre. À l'arrivée des gendarmes, c'étaient les massacres. Je m'étais alors réfugiée dans une forêt grâce à des voisins parmi les assaillants qui m'avaient laissée m'échapper.

Mme MUBERANDINDA :

Dès le 21 avril, nous avons vu des maisons en contrebas de la colline brûlées. Je m'étais réfugiée sur la colline de NYAMURE où il y avait eu plusieurs attaques auxquelles on résistait. Les gendarmes étaient arrivés avec des armes puissantes et avaient lancé une tuerie de masse. J'avais réussi à m'enfuir dans un village à côté de la colline. Je n'avais reconnu personne parmi les gendarmes, pas même BIGUMA. J'en avais juste entendu parler.

En quoi consiste le travail de mémoire et son importance pour la justice et l'histoire ?

Dafroza GHAUTIER MUKARUMONGI, née en 1954, Co-fondatrice du CPCR (2001)

Avant le génocide de 1994, il y avait déjà un climat de tension contre les Tutsi. En effet, des violences continuelles contre les Tutsi avaient poussé ma mère à organiser notre fuite vers le Burundi. J'avais fini par partir en Europe où j'ai fait ma vie.

Après l'attentat contre le président HABYARIMANA, mon frère m'avait informée, du 7 avril au 20 avril, d'une litanie des morts. Notamment en fin avril, la quasi-totalité des Tutsi de KIGALI avait été tuée. Quelques-uns de mes cousins et ma mère s'étaient réfugiés dans la paroisse du père Blanchard. Le 8 avril, des miliciens avaient lancé des grenades pour les disperser et ils avaient tous été tués. Grâce à une pluie abondante, les miliciens étaient allés s'abriter et quelques réfugiés avaient pu s'en sortir, notamment ceux récupérés par la Croix-Rouge. Toute ma famille de BUGESERA était exterminée, à l'instar de celle de ma mère à BUTARE.

Le génocide est le mal absolu ! Lorsqu'on ferme les yeux, on a l'impression de vivre un cauchemar. Comment peut-on faire disparaître autant de personnes en un laps de temps aussi

réduit ! Un matin, vous vous réveillez, et vous n'avez plus de famille. Ça fait partie du cauchemar. C'est ainsi que le CPRC s'est donné pour objectif la quête de justice pour toutes les victimes du génocide. Ces procès que nous intentons nous permettent ainsi de préserver la mémoire de nos disparus, et d'envisager la construction d'un avenir pour nos familles, afin de ne pas tomber dans l'abîme de ce souvenir cauchemardesque.

Marcel KABANDA, né en 1956, Historien et Président d'IBUKA France (partie civile)

IBUKA veut dire : souviens-toi ! Créée en 2002. Il y en a dans plusieurs pays.
Sa mission se décline en 3 volets :

- La mémoire du génocide :
Une cérémonie de commémoration est organisée le 7 avril en mémoire des événements et des victimes du génocide. En ce sens, nous intervenons dans les écoles pour en parler afin de préserver cette mémoire.
- La justice :
Nous apportons un soutien aux rescapés qui ont le courage de porter plainte. La difficulté porte sur les témoignages 30 ans après les événements, notamment face aux propos négationnistes.
- Les rescapés :
Il est important de s'occuper des rescapés du génocide, notamment les personnes âgées et les veuves. Par ailleurs, il est indispensable de traiter le traumatisme subi par les jeunes porteurs de cette mémoire difficile.

Commentaire de l'avocate générale :

La négation du génocide des Tutsi constitue un délit depuis la Loi GAYSSOT de 2017.

Décision concernant les jugements GACACA :

La demande d'obtenir les jugements GACACA n'est pas indispensable pour nous éclairer sur le sujet concerné. Demande rejetée.

Décision concernant l'expertise balistique :

Un transport sur les lieux n'est pas utile à ce stade des débats et si c'était nécessaire, l'expert en aurait fait la demande. Par conséquent, cette demande n'est pas utile à la manifestation de la vérité. Demande rejetée.

Fin de la journée.